Image not found or type unknown

saisie sur mon compte banquaire

Par **vivi007**, le **06/03/2013** à **11:09**

bonjour a tous,

voila mon tres gros soucis,

je possédait 2 compte a la même banque ,
1 compte a decouvert de 1300euro, je remboursait 100euro par mois arrangement avec la banque,
mais apres avoir remboursé 1000euro sur 10mois, mon compte est toujours a decouvert de 1300euro, grace a tout les frais qu'il m'imposes.

et ce jours , la banque c'est permis de débite mon 2eme compte, celui avec lequelle nous vivons, donc RSA ALLOCATION FAMILIALE,
il m'ont vidé le compte 1000euro pour remboursé celui a decouvert,
je me retrouve donc avec 0euro pour ce mois.
je ne peux meme pas paye le loyé, mangé, je suis bloqué chez moi.

je ne pense pas que cette pratique est legal, s'il vous plait aidez moi.
merci a tous

Par **DefendezVous**, le **08/03/2013** à **00:57**

Cette pratique est illégale.

Dans un premier temps,vous pouvez faire un référé devant le président du tribunal d'instance de votre ville.

Pour que vous n'ayez rien à payer , de faire une requête en référé et non une assignation en référé.

Requête consiste à écrire une lettre à l'attention du président du tribunal d'instance de votre ville. Dans cette lettre vous expliquez ce que la banque a fait ainsi que l'urgence de la situation.

Vous envoyez la lettre au greffe du tribunal d'instance en RAR de préférence (vous pouvez aussi allez au greffe et la déposer en demandant un récépissé)

Le greffe va ensuite s'occuper de la procédure, et vous donnera une date audience (par courrier généralement)

Vous irez à l'audience et expliquerez la situation à l'oral, la banque aura certainement un avocat, mais n'ayez pas peur! La pratique de votre banque est bien illégale (le terme juridique à employer ci serait manifestement illicite).

Compte tenu des pratiques de votre banque, vous n'arrivez pas à la faire entendre raison si elle refuse de vous rembourser malgré une condamnation au tribunal.

Aussi, dans un second temps, rapprochez-vous auprès d'une association qui lutte contre les abus bancaires. Elle peuvent vous représentez, cela peut éviter les frais d'avocat.

Sinon si vous y avez droit vous pouvez demandez l'aide juridictionnelle pour avoir un avocat. Vous n'aurez pas à payez l'avocat, c'est l'état qui s'en charge (Il reçoit une somme assez faible voire très faible et ce, peu importe la complexité du dossier)

Si vous n'avez pas droit à l'aide juridictionnelle, cherchez [fluo]dans votre ville[/fluo] un avocat compréhensif ([s]ça existe, je vous donne bien des conseils gratuitement![/s])

Par **vivi007**, le **08/03/2013** à **09:08**

bonjour,

merci pour votre aide,

quand j'ai prevenu la banque, quelle etait en tort, et que j'ai contacté un avocat, le discourt a changer, et la on peux s’apercevoir qu'il sont vraiment des voleurs.
sa bégaye, et ne trouve rien d'autres que de me dire, ha desolé on avait pas vu que vous aviez deux compte, pourtant il m'en vide un pour remplir l'autres!!

mon compte etait de 800euro a decouvert, j'ai remboursé 120eu/mois pendant 1ans donc 1200euro, et mon compte a ce jour et a decouvert de 1300euro!!

c'est affolant , je doit 800, je rembourse 1200euro, et je doit encore plus qu'avant 1300euro, plus je les rembourse plus je leur en doit.
il m' impose des frais bidon, suite a des mouvements sur mon compte qui ne sert a rien, et me laisse les frais sur les erreur qu'il font.

je vais donc pas me laissé faire.
merci pour votre soutient.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés